

Conseil municipal du mardi 7 février 2023

DELIBERATION N° 2023/022

Date de la convocation : 1er février 2023

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21

Représentés: 4 Absents: 2

Présents: mesdames et messieurs Sylvie LAROCHE, Michel BOUTEILLER, Caroline CLAVÉ, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Éric MAUR, Sophie PAIN, Olivier ARTHUR, Odile BREANT, Adeline MAZIER, Kenan KOC, Isabelle GUGUMUS, Gwenaël MAGNANT, Hélène CHARVET, Pierre-Alain HIRSCH, Dior DEMEULENARE-SENE, Pierre PELTIER, Alexis LEON, Caroline GARRIGUES, Philippe RIVES, Brigitte MOREL.

Absents excusés:

Claude HAMEL, donne pouvoir à Sylvie LAROCHE François NICOLAS donne pouvoir à Caroline CLAVÉ Béatrice NUGEYRE donne pouvoir à Pierre PELTIER Hakim GIBERT donne pouvoir à Alexis LEON Marie DOINEL

Absent: Christian VALERO

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Adeline MAZIER

OBJET: DROITS DE PLACE SUR VOIRIES 2023 à compter du 15 février 2023

Il est proposé que les tarifs des droits de place sur voirie soient augmentés à hauteur de 1 % et soient déterminés comme suit à compter du 15 février 2023 :

- MARCHANDS: 103 € / semestre

205 € / an

 CAMIONS de plus de 10 mètres pour la vente au déballage sur le domaine public : 26 € / jour Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 24 voix pour et 1 abstention,

- 1 fixe les tarifs des droits de place sur voirie comme définis ci-dessus,
- 2 décide que ces tarifs seront applicables à compter du 15 février 2023.

Pour copie conforme,

La Maire, Sylvie LAROCHE

Transmis en Préfecture : le 13 février 2023

Affichage : le 13 février 2023